



# CARIER

## PARC ÉOLIEN DE CARLETON



RÉPONSES AUX QUESTIONS DE  
LA COMMISSION

DOCUMENT DÉPOSÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES  
PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

Ref.: DQ9

19 DÉCEMBRE 2006

**PESCA**  
ENVIRONNEMENT

  
**helimax**

**Q1 Dépenses régionales**

Selon l'étude d'impact, Cartier défraierait les coûts de permis de construction de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la MRC de Bonaventure évalués à 80 500 \$. Il est précisé à la page 5-71 que les dépenses régionales seraient donc d'au moins 104 137 500 \$. Or, le tableau 5.16 montre que les dépenses régionales ne totaliseraient que 104 057 000 \$.

- Est-ce que ces coûts sont inclus dans le tableau 5.16 de l'étude d'impact ? Dans la négative, expliquer pourquoi.
- Est-ce que ces montants modifient le coût global du projet ?
- Si des modifications devaient être apportées au tableau 5.16, veuillez déposer la version modifiée à la commission.

**RQC1**

Les coûts de permis de construction de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la MRC de Bonaventure ne sont pas inclus dans le tableau 5.16 de l'étude d'impact parce que ce tableau fait référence au coût global déposé par Cartier énergie éolienne dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2003-02 d'Hydro-Québec. Au moment du dépôt de la proposition, les coûts des permis de construction de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la MRC de Bonaventure n'étaient pas connus. Ils ont été additionnés lors de l'évaluation de l'impact économique total sur la région mentionnée à la page 5-71. Le coût global du projet est de 170 080 000 \$. Vous trouverez ci-dessous le tableau 5.16 modifié incluant les coûts de permis de construction (montants arrondis au millième inférieur).

**Tableau 5.16 modifié Détails financiers du projet éolien de Carleton****DÉTAILS FINANCIERS PROJET ÉOLIEN DE CARLETON**

Ventilation des activités	Dépenses admissibles au Québec (\$000)			Coûts globaux de l'activité (\$000)
	Région admissible	Québec hors région admissible	Dépenses hors Québec (\$000)	
<b>Phase de développement du projet</b>				
Frais d'administration générale, montage financier		100 \$	400 \$	500 \$
Études de vent	250 \$	50 \$	200 \$	500 \$
Études environnementales	600 \$	100 \$		700 \$
Permis de construction	80 \$			80 \$
Autres	100 \$	100 \$	100 \$	300 \$
<b>Construction sur le site</b>				
Déboisement et chemins d'accès	3 325 \$			3 325 \$
Fondations	9 733 \$			9 733 \$
Érection des éoliennes (tour, nacelle, moyeu et pales)	9 550 \$			9 550 \$
Réseau collecteur des éoliennes	5 000 \$		3 228 \$	8 228 \$
Supervision, coordination et mise en service	499 \$		429 \$	928 \$
Autres	7 000 \$		6 693 \$	13 693 \$
<b>Achat des éoliennes</b>	<b>68 000 \$</b>		<b>54 543 \$</b>	<b>122 543 \$</b>
<b>Coûts globaux du projet</b>	<b>104 137 \$</b>	<b>350 \$</b>	<b>65 193 \$</b>	<b>170 080 \$</b>
<b>Contenu régional</b>	<b>61%</b>			

**Q2 Montants versés aux municipalités**

Le tableau 5.18 de l'étude d'impact présente les dépenses relatives à la période d'exploitation. La troisième colonne précise les montants qui seraient versés à la Ville de Carleton-sur-Mer et la MRC de Bonaventure.

- Le total annuel devrait s'élever à 154 500 \$. Or, le tableau précise qu'il ne serait que 149 500 \$. Qu'est-ce qui explique cet écart ?
- Par ailleurs, pourquoi les taxes municipales sont-elles exclues du calcul du coût total (dernière colonne) ?
- Si vos réponses entraînent des modifications au tableau 5.18, veuillez faire parvenir à la commission la nouvelle version.

**RQC2**

*Effectivement, le tableau 5.18 doit être modifié. Les taxes municipales doivent être incluses dans le calcul du coût total, ce qui explique l'écart. De plus, nous avons apporté des modifications aux éléments suivants :*

- *Les contributions volontaires et le loyer au MRNF seront versés pendant 21 ans compte tenu que Cartier contribuera pendant l'année de construction du parc. Le programme pour organismes du milieu sera versé pendant 20 ans.*
- *Nous avons apporté une correction au coût total des salaires et fournitures car dans l'étude d'impact, l'indexation a été calculée sur 0,2 % annuellement au lieu de 2 %.*
- *Le montant des taxes municipales a été diminué à 6 000 \$ (comparativement à 15 000 \$ dans l'étude d'impact) et tient compte d'un bâtiment de service évalué au niveau municipal à 300 000 \$.*

*L'impact économique total en phase d'exploitation sera donc de 69 456 958 \$.*

Description	Résumé des retombées économiques en phase d'exploitation			
	Salaires et fournitures <sup>1</sup>	Ville et MRC	MRNF	Total
Entretien et exploitation	2 555 000 \$			2 555 000 \$
Contribution volontaire <sup>2</sup>		109 500 \$		109 500 \$
Programme pour organismes du milieu		30 000 \$		30 000 \$
Taxes municipales (bâtiment de service) <sup>3</sup>		6 000 \$		6 000 \$
Loyer <sup>2</sup>			175 200 \$	175 200 \$
<b>Total annuel</b>	<b>2 555 000 \$</b>	<b>145 500 \$</b>	<b>175 200 \$</b>	<b>2 875 700 \$</b>
<b>Total après 21 ans</b>	<b>62 079 780 \$</b>	<b>3 697 979 \$</b>	<b>3 679 200 \$</b>	<b>69 456 958 \$</b>

<sup>1</sup> Le coût total des salaires et fournitures est sur 20 ans et a été indexé de 2 % annuellement.

<sup>2</sup> Les contributions volontaires et le loyer au MRNF sont versés pendant 21 ans. Le programme pour organismes du milieu sera versé pendant 20 ans et indexé de 2 % annuellement.

<sup>3</sup> Évaluation approximative et indexé de 2 % annuellement